



harcele par le client, je suis licencie pour avoir repondu

Par **lessoreuse**, le **19/05/2012** à **15:16**

bonjour

je travaille dans une societe de restauration et je suis responsable cuisine dans un college subissant tous les jours ou presque les reflexions desobligeantes de la responsable economie donc la cliente(je precise que je suis employé de ma societe et non du college), il m'est arrive par 3 fois de lui repondre un peu sechement, sans insultes et sans monter le ton de ce fait mon employeur vient de me faire parvenir une lettre recommandee pour un entretien en vu d'un licenciement, je suis aneanti toutefois, rien n' est a reprocher a mon travail, le client est tres satisfait voila qu'en pensez vous?et qu'elle faute peut on me reprocher
merci
cdt

Par **P.M.**, le **19/05/2012** à **17:52**

Bonjour,

On ne peut pas deviner ce qui va vous être reproché et je vous conseillerais déjà de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Par **lessoreuse**, le **19/05/2012** à **18:23**

oui c'est deja fait et j'ai rdv avec lui lundi pour entretien mercredi
mais je trouve cela trop gros pour un licenciement
merci pour votre reponse